

Génocide au Rwanda : le droit de savoir et le devoir de vérité

Le Monde, 6 avril 2019

Editorial. Une commission qui « aura accès à toutes les archives françaises » a enfin été créée par l'Élysée. Depuis vingt-cinq ans, survivants du génocide, familles des victimes mais aussi Français attendent que la lumière soit faite.

Editorial du « Monde ». Accepter de se plonger dans la complexité de l'histoire n'est guère dans l'air du temps. Accepter l'idée que la France ait pu, cinquante ans après la Shoah, être mêlée, de près ou de loin, à un génocide, non plus. C'est pourtant cette ouverture d'esprit qui va être nécessaire tant à l'Élysée qu'à la nouvelle commission sur le Rwanda si Paris veut enfin être à la hauteur des attentes.

Il y a vingt-cinq ans, le 7 avril 1994, démarrait à Kigali le génocide des Tutsi. Il fit près d'un million de morts en cent jours, décimant plus de 90 % de la communauté tutsi vivant alors au Rwanda. Dans les années qui ont suivi le génocide, la France de François Mitterrand (et d'Édouard Balladur, alors premier ministre de cohabitation) a été accusée d'avoir soutenu les extrémistes hutu qui en étaient les auteurs. Non sans raison.

Tandis que les ministres du gouvernement hutu extrémiste étaient reçus à

Paris, des armes étaient livrées à l'armée rwandaise, responsable des tueries. Cette politique était dans la continuité de la coopération militaire contre la guérilla tutsi. Elle reste aujourd'hui défendue par Hubert Védrine, l'ex-secrétaire général de l'Élysée, et l'amiral Jacques Lanxade, l'ex-chef d'état-major des armées.

Juger sur pièces

Le président Emmanuel Macron vient d'annoncer la création d'une commission sur le Rwanda qui « aura accès à toutes les archives françaises », nous affirme l'historien chargé de la piloter, Vincent Duclert, spécialiste du concept de génocide. Dont acte. Il faudra juger sur pièces le niveau de coopération avec les chercheurs des ministères de la défense et des affaires étrangères, ainsi que de services secrets tels que la DGSE. On sait déjà par ailleurs que le fonds François Mitterrand, dépendant des Archives nationales et de sa mandataire Dominique Bertinotti, s'est pour le moment refusé à autoriser un libre accès aux universitaires et n'est pas soumis aux décisions de M. Macron.

Ce n'est pas la première fois que

la France a une chance d'accomplir le devoir historique et moral de faire la lumière sur son rôle au Rwanda avant et pendant le génocide de 1994. De la décevante mission d'information parlementaire présidée par le député socialiste Paul Quilès en 1998 à l'activisme du ministre Bernard Kouchner à la fin des années 2000 – qui a abouti à un voyage du président Nicolas Sarkozy à Kigali et à la reconnaissance d'« erreurs » commises par la France –, Paris a souvent abordé la question rwandaise, mais sans oser aller au bout du processus indispensable à la manifestation de la vérité. Quant à François Hollande, il a « oublié » ses promesses d'accès aux archives.

Emmanuel Macron, qui était adolescent au moment du génocide et n'est pas lié aux partis politiques au pouvoir à l'époque, sera-t-il le président du devoir de vérité sur le Rwanda ? Certains

en doutent, pointant l'absence du président à la 25e commémoration du génocide à Kigali, ou le fait, incompréhensible, que deux chercheurs de renom, Stéphane Audoin-Rouzeau et Hélène Dumas, ne fassent pas partie de la nouvelle commission Rwanda. La lettre de mission adressée par M. Macron à M. Duclert est toutefois un motif d'espoir : jamais un président n'avait ainsi donné à des personnalités indépendantes, avec autant de clarté, accès aux archives de l'Etat.

Même si, quoi qu'en disent d'anciens protagonistes de la politique française au Rwanda, beaucoup a déjà été documenté, dit et écrit par des journalistes, des chercheurs et quelques témoins privilégiés, cela fait vingt-cinq ans que les survivants du génocide et les familles des victimes attendent la vérité. Et les Français sont, eux aussi, en droit de savoir.